



FONDS LOCAL EMPLOI SOLIDARITÉ

Accompagner Former Mutualiser

8 Passage Paul Langevin 78370 PLAISIR

Tel 01 34 82 52 37 Fax 01 30 51 19 79

fles-78@wanadoo.fr www.fles-78.fr

Permis de conduire

Modalités de financement du FLES
et aides financières de droit commun



Combien coûte un permis B ?

En Ile-de-France, entre 350 € et 500 € pour le code + 20 à 50 leçons de conduite de 45 à 50 € l'heure + parfois des frais de dossier, soit entre 1000 et 2000 €.

Quelle durée faut-il prévoir ?

Le "forfait code" des auto-écoles est le plus souvent valable 6 mois.

Les leçons de conduite sont vite passées mais les dates d'examen sont difficiles à obtenir surtout après un échec.

Un projet réaliste se base sur 6 mois à 1 an pour passer le permis.

Passer le permis de conduire, c'est aussi...

- Acheter une voiture, l'assurer, la réparer
- Un budget pour le carburant et l'entretien
- Une responsabilité civile et pénale

Financement FLES

La demande est faite par l'employeur et le salarié, avant l'inscription en auto-école. La formation doit avoir lieu avant la fin du contrat aidé.

Les financements de droit commun (voir au verso) doivent être mobilisés en priorité ; l'aide du FLES intervient ensuite sur présentation de 3 devis et des justificatifs relatifs aux autres aides demandées.

Le FLES propose de participer d'abord à la session SE PRÉPARER AU PERMIS DE CONDUIRE ; un salarié déjà détenteur du code peut solliciter le FLES pour le financement de la conduite sans nécessité de participer par la session préparatoire.

Le FLES finance le code puis 20 heures de conduite à hauteur de 60%, déduction faite des autres aides obtenues ; le bénéficiaire prend en charge 40%.

Le FLES finance la préparation du Code en E-Learning sur toutapprendre.com et ne retiendra pas les "formules Internet" proposées par les auto-écoles.

Les Référents FLES conseillent les salariés et les accompagnent dans leurs démarches de demande d'aides de droit commun.



Financement Pôle Emploi

Il faut être inscrit comme demandeur d'emploi depuis au moins 6 mois et justifier la nécessité du permis au titre du projet professionnel.

L'aide est de 1 200 €, versée en 3 fois, à l'inscription à l'auto-école, à l'obtention du code et après présentation à l'examen du permis ; l'obtention du code en candidat libre ne permet pas de solliciter Pôle Emploi.

Financement OPCA

Ce financement envisageable si vous travaillez dans un établissement privé (association ou entreprise) ; l'employeur cotise à un OPCA susceptible de financer la formation au permis pour un salarié ; c'est l'employeur qui présente la demande à son OPCA (AGEFOS, OPCALIA, UNIFORMATION...).

Il faut justifier la nécessité du permis dans le cadre de l'emploi.

L'auto-école doit être déclarée comme Organisme de Formation et référencée Datadock.

En principe, l'OPCA règle directement l'auto-école sur présentation des justificatifs de réalisation de la formation.

Bourse Permis d'agir (Conseil Départemental des Yvelines)

Il faut avoir entre 18 et 25 ans et être domicilié dans les Yvelines, faire la demande auprès d'un Conseiller Mission Locale, justifier la nécessité du permis dans le cadre de l'accès à un emploi.

L'aide est de 500 €, versée en contrepartie d'au moins 20 heures de bénévolat dans une association habilitée par le Conseil Départemental, après obtention du code ; la demande peut être faite avant l'obtention du code.

Dossier à demander au 01.39.07.74.88 ou téléchargeable sur www.yvelines.fr

Financement CAF

L'aide est à solliciter auprès de l'Assistante Sociale de la CAF.

Il faut justifier la demande en raison d'un changement familial qui fragilise ou dégrade votre situation (naissance, séparation, handicap d'un enfant, décès...).

FAJ - Fonds d'Aide aux Jeunes

Pour les jeunes de moins de 26 ans domiciliés dans les Yvelines, inscrits en Mission Locale, non imposables, non détenteurs d'un permis de conduire annulé, ne pratiquant pas la conduite accompagnée

L'aide est à solliciter auprès d'un Conseiller Mission Locale dès obtention du code de la route.

Financement CPF (Compte Personnel de Formation)

Le permis doit contribuer à un projet professionnel ou sécuriser le parcours professionnel. L'auto-école doit être déclarée comme Organisme de Formation et référencée Datadock.

Il faut bien entendu avoir ouvert son CPF ; le financement est fonction du nombre d'heures de droit créditées.

Plus d'information sur moncompteformation.gouv.fr.